

PACK D'ADHÉSION À L'ASSURANCE

Garantie prolongée et Protection des achats de bunq



Guide des avantages,
Conditions d'adhésion
et le Politique de
confidentialité

1	Introduction.....	1
	1.1 Structure de ce pack d'adhésion	1
	1.2 Parties impliquées.....	1
2	Définitions	3
3	Guide des avantages.....	6
	3.1 Introduction.....	6
	3.2 Comment nous contacter ?	6
	3.3 Indemnités pour dommages accidentels et vol	6
	3.4 Garantie prolongée	7
	3.5 Conditions de réclamation	7
	3.6 Limites de la couverture	7
	3.7 Plafonds de garantie pour dommages accidentels et vol.....	8
	3.8 Plafonds de garantie de la garantie prolongée	8
	3.9 Comment traitons-nous votre indemnisation ?	8
	3.10 Comment soumettre une plainte ?	9
4	Conditions d'adhésion	10
	4.1 Adhésion.....	10
	4.2 Durée d'adhésion	10
	4.3 Notre droit d'annuler votre adhésion	10
	4.4 Votre droit de retrait.....	10
	4.5 Commissions et taxes	11
	4.6 Informations importantes.....	11
	4.7 Droit et règlement des litiges	11
5	Politique de confidentialité.....	12
	5.1 Objectif et portée de cette politique de confidentialité.....	12
	5.2 Aperçu de cette politique de confidentialité	12
	5.3 Quelles données à caractère personnel Companjon collecte-t-il à votre sujet ?	12
	5.4 Pourquoi et comment Companjon utilise-t-il vos données à caractère personnel ?	14
	5.5 Transferts de vos données à caractère personnel et autres destinataires	16
	5.6 Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées ?	16
	5.7 Companjon traite-t-il vos données à caractère personnel en utilisant des outils automatisés ?	17
	5.8 Quels sont vos droits en matière de protection des données ?.....	17
	5.9 Modifications de la présente politique de confidentialité.....	19

Assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq

1 Introduction

1.1 Structure de ce pack d'adhésion

Ce pack d'adhésion vous explique vos droits et obligations en tant que membre du groupe de clients bunq qui sont protégés par l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats.

Ce pack d'adhésion contient un guide des avantages, des conditions d'adhésion et une politique de confidentialité.

- Le **guide des avantages** détaille les avantages dont vous bénéficiez dans le cadre de l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq et offre des informations supplémentaires sur les réclamations, les plaintes et les autres droits dont vous disposez en tant que membre.
- Les **conditions d'adhésion** détaillent les conditions de votre adhésion et vos droits et obligations en tant que membre du groupe de clients bunq qui sont protégés par l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq.
- La **politique de confidentialité** définit le traitement de vos données à caractère personnel et sa finalité, et indique le responsable de vos données à caractère personnel, les personnes avec lesquelles vos données sont partagées, la durée de leur conservation et la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel. Elle définit également vos droits relatifs à ce traitement et la manière dont vous pouvez nous contacter pour obtenir plus d'informations ou signaler tout problème ou toute préoccupation.

1.2 Parties impliquées

L'assureur est Companjon Insurance DAC, constitué en Irlande sous le numéro d'enregistrement 669679 et dont le siège social est situé à Custom House Plaza, Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, D01V9V4.

L'assureur souscrit la police d'assurance collective, qui est organisée par Companjon Services DAC, un intermédiaire d'assurance constitué en Irlande sous le numéro d'enregistrement 659078 et dont le siège social est situé à Custom House Plaza, Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, D01V9V4.

L'assuré de la police d'assurance collective est nous, Companjon Admin GmbH, un intermédiaire d'assurance constitué en Allemagne sous le numéro d'enregistrement HRB 95936, dont le siège social est situé à c/o Wilhelm Partnerschaft von Rechtsanwälten mbH, Reichsstraße 43, 40217 Düsseldorf.

En tant qu'assuré, nous sommes la tête administrative du groupe (« Gruppenspitze ») qui gère et administre toutes les adhésions du groupe. À ce titre, nous sommes également le cocontractant des contrats d'adhésion qui sont conclus entre vous et nous.

Companion Insurance DAC (commercialisant sous le nom de Companion) est réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Companion Services DAC (commercialisant sous le nom de Companion) est réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Companion Admin GmbH est autorisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Düsseldorf, Allemagne. Companion Insurance DAC, Companion Services DAC et Companion Admin GmbH sont des sociétés liées.

2 Définitions

Dommmages acci- dentels	Dommmages physiques imprévus, non intentionnels et inattendus causés à un article admissible.
Dans un état écono- miquement irrépa- rable	Lorsqu'un réparateur réputé estime que le coût de la réparation de votre article admissible excède son prix d'achat.
Produits bruns	Articles électroniques incluant explicitement les télévisions, les prises intelligentes, les systèmes ambiophoniques, les barres de son, les enceintes intelligentes, les appareils photo numériques, les caméras vidéo, les projecteurs home cinéma, les enceintes audio, les enceintes Wi-Fi, les lecteurs de vinyles, la radio AM/FM et les prolongateurs de portée Wi-Fi.
Compte admissible bunq	Un compte en banque bunq Easy Green pour lequel des frais mensuels doivent être payés par son détenteur en vertu des conditions générales personnelles de bunq.
Assurance Garantie prolongée et Protec- tion des achats de bunq	Les prestations d'assurance fournies aux détenteurs de compte admissible bunq en vertu de la politique d'assurance collective entre l'assureur et nous.
Carte admissible bunq	La carte Metal bunq valide délivrée au détenteur d'un compte.
Companion	Companion Admin GmbH (Nous), Companion Insurance DAC (Assureur) et Companion Services DAC, tel que décrit plus en détail dans la section 1.2.
Indemnisation	Le montant de l'indemnité que vous avez le droit de recevoir dans le cadre de l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq sous réserve des limites d'indemnités définies aux sections 3.7 et 3.8.
Pays de résidence	Le pays de l'Espace économique européen (EEE) dans lequel un membre réside habituellement.

Période de couverture	<p>La période de couverture dans le cadre de l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq pour chaque article admissible est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indemnités pour vol : 90 jours à compter de la date d'achat d'un article admissible. • Dommages accidentels : 90 jours à compter de la date d'achat d'un article admissible. • Garantie prolongée : 12 mois débutant 24 mois après la date d'achat de l'article admissible.
EEE	L'Espace économique européen, qui comprend les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, mais exclut le Royaume-Uni.
Article admissible	Un produit blanc ou brun nouveau que vous achetez pour votre usage personnel dans l'EEE, en euros, en utilisant votre carte admissible bunq dans un magasin situé au sein de l'EEE ou en ligne, lorsque le magasin en ligne est enregistré dans l'EEE, dont le prix d'achat est de 25 € ou plus.
Police d'assurance collective	La police d'assurance conclue entre nous et l'assureur qui nous donne le droit d'ajouter les détenteurs de compte admissible bunq en tant que membres de l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq.
Assureur	Companion Insurance DAC.
Garantie du fabricant	Une garantie minimale de 24 mois, telle que fournie par le vendeur ou le fabricant de votre article admissible.
Panne mécanique	Le mauvais fonctionnement d'un article admissible causé par une défaillance soudaine d'un composant et/ou d'un élément électrique due à un défaut du matériel utilisé qui aurait été couvert par la garantie du fabricant de l'article admissible.
Membre	Un membre du groupe de détenteurs d'un compte admissible bunq qui a conclu avec nous un contrat d'adhésion lui permettant de bénéficier de la politique d'assurance collective.
Pack d'adhésion	Le présent document composé du guide des avantages, des conditions d'adhésion et de la politique de confidentialité.
Données à caractère personnel	Ce terme a le sens défini dans le Règlement (UE) 2016/679, ou Règlement général sur la protection des données, et désigne toute information que Companion gère, traite ou stocke à votre sujet en lien avec cette assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq.

Plate-forme	La plate-forme en ligne de bunq, accessible à l'URL www.bunq.com , et via l'application mobile de bunq.
Politique de confidentialité	Section 5 du pack d'adhésion et résumée à la section 1.1.
Prix d'achat	Le montant que vous avez payé en euros pour votre article admissible (qui doit être de 25 € ou plus) dans un magasin situé au sein de l'EEE ou en ligne, lorsque le magasin en ligne est enregistré dans l'EEE, en payant en totalité avec votre carte admissible bunq.
Devis/coût de réparation	Un devis ou une facture payée en euros auprès d'un réparateur réputé dans l'EEE.
Réparateur réputé	Une entreprise de réparation située et enregistrée dans l'EEE.
Vol/volé(s)	L'acte de voler ou lorsqu'une personne s'approprie de façon malhonnête un bien sans le consentement de son propriétaire et avec l'intention d'en priver définitivement ce dernier.
Nous, notre, nos	Companjon Admin GmbH.
Produits blancs	Appareils électroménagers incluant explicitement les machines à laver, les sèche-linge, les laveuses-sécheuses, les lave-vaisselle, les réfrigérateurs, les grille-pain, les fours, les brosses à dents électriques, les cuisinières, les plaques vitrocéramiques, les aspirateurs, les micro-ondes, les fours à micro-ondes, les réfrigérateurs-congérateurs, les congélateurs, les cafetières, les friteuses, les bouilloires, les centrifugeuses, les refroidisseurs de bouteilles de vin, les mijoteuses, les cuiseurs de riz, les purificateurs d'air et les mixeurs.
Vous, votre	La personne nommée dans tant que membre.

3 Guide des avantages

3.1 Introduction

L'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq vise à répondre aux demandes et aux besoins des personnes ayant acheté des produits blancs et bruns dont le prix d'achat est de 25 € ou plus en utilisant leur carte admissible bunq. L'Assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq leur permet de recevoir une indemnisation pour les pertes financières subies à la suite de dommages accidentels, d'un vol ou d'une panne mécanique de leurs produits blancs ou bruns au cours de la période de couverture.

Ni l'assureur, ni bunq, ni nous ne vous avons fourni des conseils ou des recommandations en rapport avec cette prestation d'assurance. La prestation d'assurance est fournie à tous les détenteurs d'une carte admissible bunq sur paiement des frais d'un compte admissible bunq. Nous vous recommandons de considérer votre besoin global de cette prestation d'assurance dans le contexte des frais que vous payez pour votre compte admissible bunq.

L'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq vous permet de bénéficier d'une police d'assurance collective conclue entre l'assureur et nous. Dans le cadre de cette police d'assurance collective, nous pouvons offrir à un membre une indemnisation, fournie par l'assureur, lorsqu'un membre dépose une réclamation en vertu de l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq.

Pour bénéficier de cet avantage ainsi que des autres avantages, vous devez devenir un membre. Vous devenez un membre lorsque vous êtes le détenteur d'un compte admissible bunq et que vous obtenez une carte admissible bunq par l'intermédiaire de la plate-forme bunq.

3.2 Comment nous contacter ?

Si vous avez des questions ou des problèmes concernant votre adhésion, ou si vous souhaitez échanger sur une réclamation, veuillez nous contacter par le biais du portail client en libre-service MyCompanion à l'adresse mycompanion.com ou en envoyant un e-mail à customer@companion.com.

Une foire aux questions concernant l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq est disponible à l'adresse www.companion.com/bunq.

3.3 Indemnités pour dommages accidentels et vol

En tant que membre, vous avez le droit à une indemnisation pour les pertes financières subies au cours de la période de couverture lorsque votre article admissible a été volé ou a subi des dommages accidentels. Au titre des dommages accidentels, vous avez droit à une indemnisation de 90 % du devis/coût de réparation et, au titre de la garantie vol, vous avez droit à une indemnisation de 90 % du prix d'achat, sous réserve des limites prévues à la section 3.7 ci-après.

Dans le cas où votre article admissible a été jugé endommagé dans un état économiquement irréparable par un réparateur réputé, vous avez droit à une indemnisation de 90 % du prix d'achat de l'article admissible, sous réserve des limites prévues à la section 3.7 ci-après. Les pertes financières ou coûts supplémentaires encourus en rapport

avec les dommages accidentels ou le vol ne sont pas couverts dans le cadre de l'indemnisation.

3.4 Garantie prolongée

En tant que membre, vous avez droit à une indemnisation pour les pertes financières subies au cours de la période de couverture lorsque votre article admissible subit une panne mécanique qui aurait été couverte par la garantie du fabricant de l'article admissible. Dans le cadre de la garantie prolongée, vous avez droit à une indemnisation de 90 % du devis/coût de réparation, sous réserve des limites prévues à la section 3.8 ci-après.

Dans le cas où votre article admissible a été jugé dans un état économiquement irréparable par un réparateur réputé, vous avez droit à une indemnisation de 90 % du prix d'achat de l'article admissible. Les pertes financières ou coûts supplémentaires encourus ne sont pas couverts dans le cadre de l'indemnisation.

3.5 Conditions de réclamation

Avant de pouvoir demander une indemnisation pour un article admissible, vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- a) Détenir un compte admissible bunq actif de façon continue pendant la période de couverture de l'article.
- b) Fournir la preuve que l'article admissible a été acheté en totalité avec une carte admissible bunq.
- c) Fournir le reçu d'achat.
- d) Enregistrer une réclamation auprès de nos services dans les 28 jours suivant la constatation de la panne mécanique, des dommages accidentels ou du vol.
- e) Dans le cas d'un vol, vous devez signaler le vol à la police ou à l'autorité compétente dans les 24 heures suivant la constatation et obtenir un rapport de police écrit.
- f) Dans le cas de dommages accidentels, vous devez fournir des preuves photographiques.
- g) L'article doit être explicitement inclus tel qu'énoncé dans notre définition des produits blancs ou bruns.
- h) Fournir la preuve d'un devis/du coût de la réparation.

Si vous ne nous fournissez pas tous les documents pertinents, nous sommes en droit de refuser votre demande d'indemnisation.

3.6 Limites de la couverture

L'indemnisation ne sera pas versée pour :

- a) Les articles non admissibles.
- b) Les articles électroniques personnels, tels que les téléphones portables, les articles de communication et les articles informatiques, les ordinateurs portables, les ordinateurs de bureau, les montres intelligentes, les consoles de jeux, les notebooks et les tablettes.

- c) Les articles achetés auprès d'une entreprise enregistrée en dehors de l'EEE.
- d) Tout devis/coût de réparation couvert par la garantie du fabricant d'un article admissible.
- e) Un article admissible ayant subi des dommages accidentels ou un vol en dehors de votre pays de résidence.
- f) Les articles admissibles non achetés avec une carte admissible bunq.
- g) Les articles admissibles qui ne sont pas explicitement inclus dans notre liste des produits blancs ou bruns.
- h) Les réclamations pour lesquelles les limites maximales d'indemnisation fixées dans le tableau des prestations ont déjà été atteintes.
- i) Les réclamations concernant un article admissible pour lequel vous avez déjà présenté une réclamation au titre de l'indemnité pour vol.
- j) Une panne mécanique couverte par la garantie du fabricant.

3.7 Plafonds de garantie pour dommages accidentels et vol

La couverture au titre des dommages accidentels et du vol est soumise à un maximum d'une réclamation pour dommages accidentels et d'une réclamation pour vol par article admissible.

La couverture au titre des dommages accidentels et du vol est également soumise à un maximum d'une indemnisation par article admissible de 90 % du prix d'achat de l'article admissible ou de 2 500 €, le montant le plus bas étant retenu.

La couverture au titre des dommages accidentels et du vol est soumise à un plafond de garantie de 2 500 € par période de 365 jours à compter de la date de début de votre adhésion, comme indiqué à la section 4.2.

3.8 Plafonds de garantie de la garantie prolongée

La couverture au titre de la garantie prolongée est soumise à un maximum de trois réclamations par article admissible.

La couverture au titre de la garantie prolongée est également soumise à un maximum d'indemnisation par article admissible de 90 % du prix d'achat de l'article admissible ou de 1 500 €, le montant le plus bas étant retenu.

La couverture au titre de la garantie prolongée est soumise à un plafond de garantie de 1 500 € par période de 365 jours à compter de la date de début de votre adhésion, comme indiqué à la section 4.2.

3.9 Comment traitons-nous votre indemnisation ?

Pour soumettre une réclamation, vous pouvez vous connecter au portail de réclamation en ligne via la plateforme bunq et soumettre les détails de votre réclamation.

Une fois que votre réclamation aura été traitée et jugée valide, vous recevrez une notification par e-mail de la part de Companjon contenant des informations supplémentaires concernant le versement de votre indemnisation.

Nous organisons le transfert de cette indemnisation qui vous est due et payée par l'assureur en vertu de la police d'assurance collective.

Vous êtes en outre protégé par un droit d'indemnisation direct vis-à-vis de l'assureur et vous pouvez exercer ce droit d'indemnisation vis-à-vis de l'assureur sans notre consentement ni aucune condition préalable autre que d'être membre en contactant directement l'assureur. L'assureur n'a pas le droit de refuser ou de réduire votre indemnisation si vous avez payé votre cotisation et si vous avez le droit de recevoir une indemnisation. Dans le cas peu probable de l'expiration de la police d'assurance collective, votre droit à l'indemnisation ne sera pas affecté.

3.10 Comment soumettre une plainte ?

Si vous n'êtes pas satisfait de nos services ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision prise concernant vos avantages, vous pouvez soumettre une plainte par e-mail à complaints@companion.com.

Si vous estimez que votre plainte n'a pas été résolue de manière satisfaisante, vous pouvez utiliser la plate-forme européenne de règlement en ligne des litiges pour trouver des solutions appropriées (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main>).

Vous pouvez soumettre votre plainte au médiateur responsable de l'assurance, qui est un organe indépendant de résolution des litiges travaillant gratuitement pour les consommateurs. Une plainte déposée auprès d'un médiateur n'affecte pas votre droit d'intenter une action en justice contre nous.

Coordonnées du médiateur irlandais :

Financial Services and Pensions Ombudsman, Lincoln House,

Lincoln Place, Dublin 2, D02 VH29, Irlande

E-mail : info@fspo.ie

Tél. : +353 1 567 7000

Une liste de tous les autres médiateurs européens, y compris leurs coordonnées, est accessible sur notre site Internet www.companion.com/complaints.

4 Conditions d'adhésion

4.1 Adhésion

Pour devenir membre, vous devez remplir les conditions suivantes pendant la durée de votre adhésion :

- a) être le détenteur d'un compte admissible bunq ;
- b) posséder une carte admissible bunq ; et
- c) résider habituellement dans l'EEE.

Vos droits et obligations en tant que membre sont régis par le contrat d'adhésion conclu entre vous et nous. Le contrat d'adhésion consiste en la confirmation par bunq que Vous êtes un Membre et le Pack d'adhésion qui est disponible sur la Plateforme bunq..

Vous devenez un membre lorsque vous satisfaites aux critères d'admissibilité énoncés à la section 4.1.

Nous nous réservons le droit de refuser de vous ajouter en tant que membre à notre seule discrétion.

4.2 Durée d'adhésion

La durée de votre contrat d'adhésion commence soit le 1^{er} janvier 2023 soit à la date à laquelle vous commandez votre carte admissible bunq (la date la plus tardive étant retenue).

Votre assurance Garantie prolongée et Protection des achats est continue et prendra fin lorsque vous ne serez plus détenteur d'un compte admissible bunq.

4.3 Notre droit d'annuler votre adhésion

Si vous communiquez délibérément des informations trompeuses ou falsifiées à votre sujet ou en relation avec l'adhésion, le compte admissible bunq, l'achat ou la réclamation, vous pouvez ne pas être en droit de demander l'indemnisation et nous pouvons être en droit d'annuler votre adhésion.

Si le contrat conclu entre bunq B.V. et nous est annulé ou expire sans reconduction, nous vous informerons de toute modification apportée au présent pack d'adhésion.

4.4 Votre droit de retrait

Vous pouvez demander le retrait de votre adhésion dans les 14 jours suivant votre adhésion. Comme vous ne nous payez pas de frais pour votre adhésion à l'assurance de garantie prolongée et de protection des achats de bunq, nous ne vous remboursons aucun frais si vous annulez votre adhésion. Le retrait de votre adhésion n'affecte pas la validité de votre compte admissible bunq ou de votre carte admissible bunq.

Vous pouvez résilier votre adhésion à l'assurance Garantie prolongée de bunq en annulant votre compte admissible bunq. Cela met fin à la couverture de tous les articles

admissibles, quelle que soit la période de couverture restante pour un article admissible.

Vous pouvez demander le retrait de votre adhésion par le biais du portail en libre-service de Companjon ou le chat en direct à l'adresse mycompanjon.com. Vous pouvez aussi nous contacter par e-mail à l'adresse customer@companjon.com. La communication de votre avis de retrait est suffisante pour respecter les délais.

4.5 Commissions et taxes

Vous n'avez pas de frais à nous payer pour votre adhésion et les avantages. Pour chaque membre, bunq paie une prime d'assurance à l'assureur. La prime d'assurance comprend une commission que l'assureur verse à Companjon Services DAC pour la mise en place de la police d'assurance collective. En outre, nous payons une commission à bunq pour ses services et pour établir le contact avec les clients de bunq en nous donnant accès à la plate-forme bunq. Nous recevons également des frais de la part de l'assureur pour la gestion des adhésions et l'organisation des avantages.

4.6 Informations importantes

Si nous décidons, en accord avec l'assureur, d'apporter des modifications à la police d'assurance collective qui affectent vos garanties, nous vous en informerons par e-mail au moins 30 jours à l'avance. Dans le cas d'une telle notification, vous aurez le droit d'annuler votre adhésion dans les 30 jours suivant notre notification.

La langue du pack d'adhésion est l'anglais. Ce pack d'adhésion et ses versions traduites sont accessibles ici : www.companjon.com/bunq

Si l'une des dispositions du présent pack d'adhésion est jugée invalide, inapplicable ou inéquitable, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

4.7 Droit et règlement des litiges

Votre adhésion est régie par le droit allemand. Si votre résidence habituelle se trouve dans un autre pays au moment où vous devenez membre, l'application des dispositions légales obligatoires de ce pays n'est pas affectée par le choix de la loi dans cette section. Cela inclut les articles 82 à 91 de la loi espagnole sur les consommateurs et les utilisateurs (décret royal 1/2007) qui prévalent toujours.

5 Politique de confidentialité

5.1 Objectif et portée de cette politique de confidentialité

Cette politique de confidentialité définit la base sur laquelle Companjon collecte, utilise et stocke vos données à caractère personnel lorsque vous devenez un membre protégé par l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq.

Aux fins de la présente politique de confidentialité, le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est Companjon, soit une ou plusieurs des entreprises du groupe composant Companjon, comme indiqué à la section 2 « Définitions » et au sens de la loi applicable sur la protection des données. Companjon collecte vos données à caractère personnel à partir de la plate-forme bunq lorsque vous confirmez que vous souhaitez devenir un membre. Companjon a mis en place des dispositions pour s'assurer que vos données à caractère personnel sont traitées correctement et conformément à la loi applicable sur la protection des données. Ces dispositions reflètent les rôles et responsabilités respectifs de chaque entité en ce qui concerne les services qui vous sont fournis et l'utilisation de vos données à caractère personnel. Ainsi, certains traitements de vos données à caractère personnel peuvent être réalisés par une entité de manière autonome ou être effectués par une entité sur instruction d'une autre. Le traitement peut également être réalisé sous un contrôle conjoint au sens de la loi applicable sur la protection des données. Dans tous les cas, Companjon veillera toujours à ce que ses obligations respectives envers vous soient remplies, et que vos droits à la protection des données soient pleinement protégés.

Cette politique de confidentialité s'applique à tous les membres. Si vous avez des questions ou des commentaires sur cette politique de confidentialité ou si vous souhaitez exercer vos droits de protection des données, veuillez contacter le responsable de la confidentialité des données de Companjon par e-mail à l'adresse dataprivacy@companjon.com. Si vous avez des questions ou des commentaires d'ordre général sur la présente assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse customer@companjon.com.

5.2 Aperçu de cette politique de confidentialité

Companion collecte vos données à caractère personnel dans le but de vous fournir les avantages dont vous bénéficiez en tant que membre. bunq.com Limited (**bunq**) détient et opère la plate-forme bunq sur laquelle votre compte admissible bunq et votre carte admissible bunq sont administrés. Aux fins de la présente politique de confidentialité, bunq est un partenaire indépendant de Companjon. Veuillez noter que bunq possède ses propres conditions générales et sa propre politique de confidentialité concernant votre utilisation de la plate-forme bunq et le traitement de vos données avec lesquelles vous devez vous familiariser. Companjon n'est pas responsable et n'accepte aucune responsabilité à l'égard des conditions générales, de la politique de confidentialité ou des autres conditions de la plate-forme bunq auxquelles vous pouvez être soumis dans le cadre de l'administration de votre compte admissible bunq.

5.3 Quelles données à caractère personnel Companjon collecte-t-il à votre sujet ?

Companion collectera et traitera les types suivants de données à caractère personnel :

Données à caractère personnel	Détails
Données d'adhésion	<p>Lorsque vous fournissez les informations requises pour devenir membre, Companjon a besoin de collecter et de traiter tout ou partie des données à caractère personnel suivantes vous concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des informations sur votre identité qui comprennent votre civilité, votre nom complet, votre pays de résidence, votre adresse e-mail et votre date de naissance ; • des informations relatives à votre compte admissible bunq qui sont pertinentes pour l'administration de la police d'assurance collective. • des informations sur votre adhésion, dont votre numéro de membre et la durée de votre adhésion ; • le numéro d'identification de client « tokenisé » de bunq, qui est le numéro de référence chiffré associé à votre adhésion à l'assurance.
Données relatives aux réclamations	<p>Lors d'une réclamation, Companjon doit collecter et traiter certaines des données à caractère personnel suivantes à votre sujet (en plus des autres données déjà collectées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la date de votre réclamation ; • les informations relatives à l'achat et au vol / aux dommages / aux défauts d'articles admissibles potentiels ; et • le montant de l'indemnisation.
Données relatives à l'assistance et au service à la clientèle	<p>Lorsque vous soumettez une requête ou une demande concernant votre adhésion, Companjon a besoin de collecter et de traiter les données à caractère personnel suivantes à votre sujet (en plus des autres données déjà collectées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la nature de votre requête ou demande (par exemple, une demande d'assistance à la clientèle/de dépannage, une demande d'annulation d'adhésion ou une demande de modification d'adhésion) ; et • la date de votre demande ou requête.
Données de marketing direct	<p>Si vous choisissez de recevoir des communications de marketing direct, Companjon collectera vos données à caractère personnel relatives à vos préférences de marketing (par exemple, un enregistrement de votre décision de recevoir des communications de marketing direct et/ou toute option que vous exercez pour vous désabonner de la réception de telles communications).</p>

5.4 Pourquoi et comment Companjon utilise-t-il vos données à caractère personnel ?

Le tableau ci-dessous explique **pourquoi** (« **base légale** ») et **comment** (« **finalités** ») Companjon traite vos données à caractère personnel dans le cadre de votre adhésion.

Pourquoi (base légale)	Comment (finalités)
Pour gérer votre adhésion — nécessité contractuelle	<p>Le traitement de vos données d'adhésion, de vos données de réclamation et/ou de vos données de service et d'assistance à la clientèle est nécessaire pour conclure et exécuter le contrat d'adhésion avec vous, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• pour gérer le contrat d'adhésion avec vous en vertu des conditions d'adhésion ;• pour évaluer et traiter vos demandes d'indemnisation ;• pour traiter toutes vos demandes de service et d'assistance à la clientèle ; et• pour maintenir et stocker les enregistrements vous concernant ou relatifs à votre adhésion. <p>IMPORTANT : vous êtes tenu contractuellement de fournir vos données d'adhésion, vos données de réclamation et vos données de service et d'assistance à la clientèle aux fins énoncées ci-dessus. Si vous ne fournissez pas à Companjon ces données à caractère personnel qui peuvent être traitées aux fins susmentionnées, il ne sera pas possible de gérer votre adhésion et vos avantages.</p>

Pourquoi (base légale)	Comment (finalités)
<p>Pour répondre aux besoins des membres et aux intérêts commerciaux des parties concernées — nos intérêts légitimes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de traiter vos données à caractère personnel dans le but de poursuivre les intérêts commerciaux légitimes de Companjon. Les objectifs spécifiques de ces intérêts commerciaux légitimes sont détaillés ci-dessous. • Vous inclure en tant que membre pour bénéficier des avantages de l'assurance :Companjon traitera vos données d'adhésion afin de vous inclure en tant que membre. • Sécurité de l'information : Companjon pourra avoir besoin de traiter vos données à caractère personnel afin de garantir leur protection. • Marketing direct : dans certains cas, Companjon traitera vos données de marketing direct pour vous envoyer des communications marketing (par exemple sur les autres produits et services d'assurance de Companjon) lorsqu'il existe une base légale légitime. • Réclamations légales : Companjon traitera vos données à caractère personnel afin de défendre, d'établir, d'exercer une réclamation légale (ou une réclamation légale potentielle) à laquelle vous êtes partie et/ou d'enquêter à ce sujet. • Prévention des fraudes : Companjon pourra traiter vos données à caractère personnel à des fins de prévention ou de détection de fraude ou de fraude potentielle. <p>Important : avant d'utiliser vos données à caractère personnel pour poursuivre les intérêts commerciaux légitimes de Companjon, l'impact des activités de traitement est soigneusement examiné par rapport à vos droits et libertés fondamentaux.</p> <p>Sur cette base, vous disposez de certains droits en cas de traitement de vos données à caractère personnel, tels que le droit d'opposition. Pour savoir comment exercer ce droit, veuillez consulter la section 5.8 de la présente politique de confidentialité (Quels sont vos droits en matière de protection des données ?).</p>
<p>Pour faire respecter la loi — se conformer aux obligations légales en vertu du droit irlandais et de l'Union européenne</p>	<p>Companjon peut traiter vos données d'adhésion, vos données de réclamation et/ou vos données de service et d'assistance à la clientèle lorsque cela est nécessaire pour se conformer aux obligations légales auxquelles nous sommes soumis en vertu des lois de l'Irlande et des États membres de l'Union européenne.</p>

Pourquoi (base légale)	Comment (finalités)
Lorsque vous avez fourni votre consentement explicite	<p>Companjon traitera vos données de marketing direct pour vous envoyer des communications marketing (par exemple sur les autres produits et services d'assurance de Companjon) lorsque vous avez fourni votre consentement explicite à cet effet.</p> <p>Companjon peut également traiter vos données à caractère personnel sur la base de votre consentement explicite dans d'autres circonstances limitées.</p>

5.5 Transferts de vos données à caractère personnel et autres destinataires

Chaque fois que vos données à caractère personnel sont transmises à des parties externes qui traitent les données pour le compte de Companjon, il est contractuellement garanti que vos données à caractère personnel sont transmises et traitées en conformité avec toutes les lois applicables en matière de protection des données. Ces parties externes (telles que les fonctions d'assistance à la clientèle, l'assistance aux réclamations, les fournisseurs informatiques, les agences de marketing, les auditeurs, les organismes réglementaires et gouvernementaux, etc.) sont également légalement tenues de traiter vos données à caractère personnel conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

Companjon pourra transmettre vos données à caractère personnel à certains destinataires (par exemple, les fournisseurs de services informatiques, les fournisseurs de sécurité, les fournisseurs de services de cloud) qui sont situés en dehors de l'EEE, dans des pays dont les lois et les pratiques ne contiennent pas de droits de protection des données équivalents pour vos données à caractère personnel à ceux de l'EEE. En cas de tels transferts, Companjon s'assure que des garanties et des mécanismes de transfert appropriés sont en place pour protéger vos données à caractère personnel. Companjon garantit également que ce traitement est effectué en conformité avec les recommandations (01/2020) sur les mesures supplémentaires du Comité européen de la protection des données. Si vous souhaitez en savoir plus sur les transferts de données, y compris sur la façon dont Companjon emploie des garanties appropriées concernant vos données à caractère personnel, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse dataprivacy@companjon.com.

5.6 Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées ?

La conservation de vos données à caractère personnel est soumise à certaines périodes de conservation minimales légales et réglementaires. Ainsi, Companjon conservera vos données à caractère personnel conformément aux durées de conservation indiquées dans le tableau ci-dessous :

Données à caractère personnel	Période de conservation
Données d'adhésion, données de réclamation et données de service et d'assistance à la clientèle	Sept ans à compter de la date à laquelle votre adhésion à l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq expire. Lorsque vos données à caractère personnel sont collectées et que vous ne concluez pas de contrat d'adhésion avec nous, Companjon conservera ces données à caractère personnel pendant une durée maximale de six mois.
Données de marketing direct	La durée pendant laquelle vous choisissez de recevoir des communications de marketing direct jusqu'à ce que vous vous désinscriviez, plus une période raisonnable par la suite pour permettre à la base de données de Companjon de mettre à jour vos préférences de marketing direct et/ou de supprimer vos données à caractère personnel.

Dans certains cas, Companjon peut être obligé de conserver des dossiers pendant des périodes plus longues, par exemple, pour se conformer aux obligations en vertu de différentes exigences légales et réglementaires européennes.

5.7 **Companjon traite-t-il vos données à caractère personnel en utilisant des outils automatisés ?**

Companjon peut recourir à un processus décisionnel automatisé afin d'évaluer votre admissibilité à l'adhésion ou de déterminer votre admissibilité à faire une réclamation. Ces évaluations peuvent permettre de déterminer un résultat qui pourrait avoir des effets juridiques ou d'autres effets similaires pour vous (par exemple, l'acceptation ou le rejet de votre demande d'adhésion en vertu de la police d'assurance collective). En cas de prise de décision automatisée, celle-ci peut se fonder sur des systèmes et des contrôles qui permettent, par exemple, d'évaluer votre admissibilité à devenir membre ou sur des données tierces et l'utilisation de systèmes et de contrôles pour évaluer si vous êtes admissible à une indemnisation en vertu de la police d'assurance collective et déterminer les montants payables pour les demandes d'indemnisation sur la base d'algorithmes définis.

IMPORTANT : la prise de décision automatisée peut établir que vous n'êtes pas admissible pour bénéficier de l'assurance Garantie prolongée et Protection des achats de bunq. Companjon mettra en œuvre des mesures appropriées pour protéger vos droits, libertés et intérêts légitimes, notamment en vous donnant le droit d'obtenir une interaction humaine et en vous permettant d'exprimer votre point de vue et de contester la décision (c'est-à-dire qu'un humain examinera la décision automatisée). Si vous souhaitez demander une révision d'une telle décision, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse dataprivacy@companjon.com.

5.8 **Quels sont vos droits en matière de protection des données ?**

Vous disposez d'un certain nombre de droits en ce qui concerne vos données à caractère personnel, qui sont énoncés dans le tableau ci-dessous. **En particulier, ces droits comprennent le droit de s'opposer au traitement de vos données à caractère personnel**

lorsque ce traitement est effectué sur la base des intérêts légitimes de Companjon. Notez que ces droits ne sont pas absolus. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un e-mail à l'adresse dataprivacy@companjon.com. Companjon cherchera à apporter une réponse complète à votre demande dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Veuillez également noter que votre identité doit être vérifiée lorsque vous exercez vos droits de protection des données.

Droit	Détails
Droit à l'information	Vous avez le droit de recevoir des informations claires, transparentes et faciles à comprendre concernant le traitement de vos données à caractère personnel. Companjon donne effet à ce droit en vous fournissant cette politique de confidentialité.
Droit d'opposition	Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel lorsque Companjon se fonde sur ses intérêts commerciaux légitimes pour traiter ces données à caractère personnel. Vous pouvez demander que Companjon cesse de traiter vos données à caractère personnel, et Companjon le fera, à moins que des motifs légitimes impérieux permettant de poursuivre le traitement de vos données à caractère personnel puissent être démontrés ou que vos données à caractère personnel soient nécessaires dans le cadre de toute réclamation légale.
Droit d'accès	Vous avez le droit d'accéder aux données à caractère personnel que Companjon traite à votre sujet Si vous exercez ce droit, vous recevrez la confirmation que vos données à caractère personnel sont traitées et, le cas échéant, une ou plusieurs copies de vos données à caractère personnel.
Droit de rectification	Vous avez le droit de corriger les données à caractère personnel que Companjon traite à votre sujet si les données à caractère personnel vous concernant sont inexactes ou incomplètes
Droit de retrait	Lorsque vous avez donné votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez retirer ce consentement à tout moment et sans avoir à en indiquer les motifs. Cela n'affecte en rien le caractère légal du traitement auquel vous avez consenti jusqu'à votre retrait.
Droit à l'effacement	Vous avez le droit de demander, sous certaines conditions, l'effacement de vos données à caractère personnel. Par exemple, si vous exercez le droit d'opposition et qu'il n'existe aucune raison impérieuse de continuer à traiter vos données à caractère personnel ou si le traitement de vos données à caractère personnel n'est plus nécessaire.

Droit	Détails
Droit à la restriction	Vous avez le droit, sous certaines conditions, de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel effectué par Companjon. Par exemple, si vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel que Companjon détient à votre sujet ou si vous vous opposez au traitement de vos données à caractère personnel.
Droit de déposer une plainte	Vous avez le droit de déposer une plainte auprès de la Commission de protection des données (« DPC ») d'Irlande ou auprès de votre propre contrôleur local de protection des données de l'EEE concernant le traitement de vos données à caractère personnel. Utilisez pour cela le formulaire « Raise a Concern » (soumettre un problème) de la DPC . Nous vous encourageons à contacter Companjon avant de soumettre un problème à la DPC pour vérifier si vos préoccupations concernant le traitement de vos données à caractère personnel peuvent être résolues.
Droit à la portabilité des données	<p>Vous pouvez obtenir vos données à caractère personnel que vous avez fournies à Companjon, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et vous pouvez demander que vos données à caractère personnel soient transmises directement à un autre responsable du traitement lorsque cela est techniquement possible. Ce droit ne s'applique que lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Companjon traite vos données à caractère personnel sur la base légale selon laquelle il est nécessaire d'exécuter le contrat avec vous ; et • le traitement est effectué par des moyens automatisés.
Droit relatif à la prise de décision automatisée (y compris le profilage)	Vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision uniquement automatisée (y compris le profilage) en ce qui concerne vos données à caractère personnel qui a des effets juridiques ou d'autres effets significatifs similaires pour vous. Pour exercer ce droit, vous pouvez : a) demander qu'une personne révise une telle décision ; b) exprimer votre point de vue ; et/ou c) contester la décision.

5.9 Modifications de la présente politique de confidentialité

Cette politique de confidentialité peut être modifiée à tout moment afin de respecter les exigences légales actuelles et la façon dont Companjon gère ses activités. Tout changement apporté à cette politique de confidentialité vous sera notifié de manière appropriée conformément à la loi sur la protection des données.

V3.0_bunqEXW_MEMPACK_21122023_FR